



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 juin 2018**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19      Présents : 11      Votes : 13

**Date de la convocation :** 12.06.2018

**Date d'affichage :** 13.06.2018

**Présents :** tous les membres en exercice sauf

**Absents excusés :** Colette Cazalet-Vandange, Sébastien Guironnet

**Absents :** Florence Avis, Emanuelle Fermaud-Henneuse, Chloé Legal, Jean-Michel Tourreau,

**Procurations :** Isabelle ROSEL à Jacques Bollègue, Alice VIGNAUD à Jack Dentel

Secrétaire de séance : Christophe Ventura

**Busage du fossé le long de la RD 22**

Approbation du dossier de déclaration loi sur l'eau (articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Dossier Loi sur l'Eau établi par la société CEREG Ingénierie relatif au busage sur 220 m du fossé de la RD 22 pour la mise en place d'un cheminement piéton.

Monsieur le Maire, président la séance du Conseil :

- rappelle le déroulement des études, les avis préalables ainsi que le contenu du dossier relatifs à cet aménagement,
- expose qu'il convient de déclarer cet aménagement à M. le Préfet ainsi que prévu par les articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement et le décret d'application n° 2006-880 du 17 juillet 2006,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver le dossier loi sur l'eau du projet / de demander à M. le Préfet de bien vouloir procéder à l'instruction de la déclaration, en application des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement et du décret d'application n° 2006-880 du 17 juillet 2006 / de mandater M. le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

*Consultation possible des documents en mairie*

Le Maire,

**Jacques BOLLÈGUE**

# Commune de La Calmette